

PROJET

# GRAND ARRAS

VIVRE EN 2030

AJUSTEMENT N°2  
MODIFICATION DU PLAN LOCAL  
D'URBANISME INTERCOMMUNAL

39 COMMUNES

## Approbation

Vu pour être annexé  
à la délibération du  
Conseil Communautaire  
en date du 24 Juin 2021

Pour le Président,  
le Vice-président délégué  
à l'Urbanisme



Alain VAN GHELDER



## Orientations d'Aménagement et de Programmation

Communales et/ou sectorielles

**ANZIN-SAINTE-AUBIN**

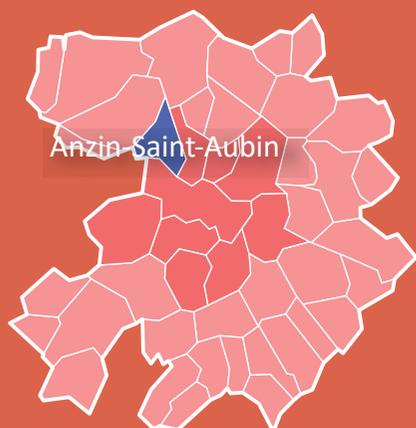
# ANZIN-SAINT-AUBIN

## CARACTÉRISTIQUES COMMUNALES

Superficie : 5,13 km<sup>2</sup>

Population (2014) : 2 722 hab.

Densité : 531 hab./km<sup>2</sup>



Située au Nord-Ouest d'Arras, la commune d'Anzin-Saint-Aubin s'est développée le long de la vallée naturelle de la Scarpe en privilégiant l'un des deux flancs.

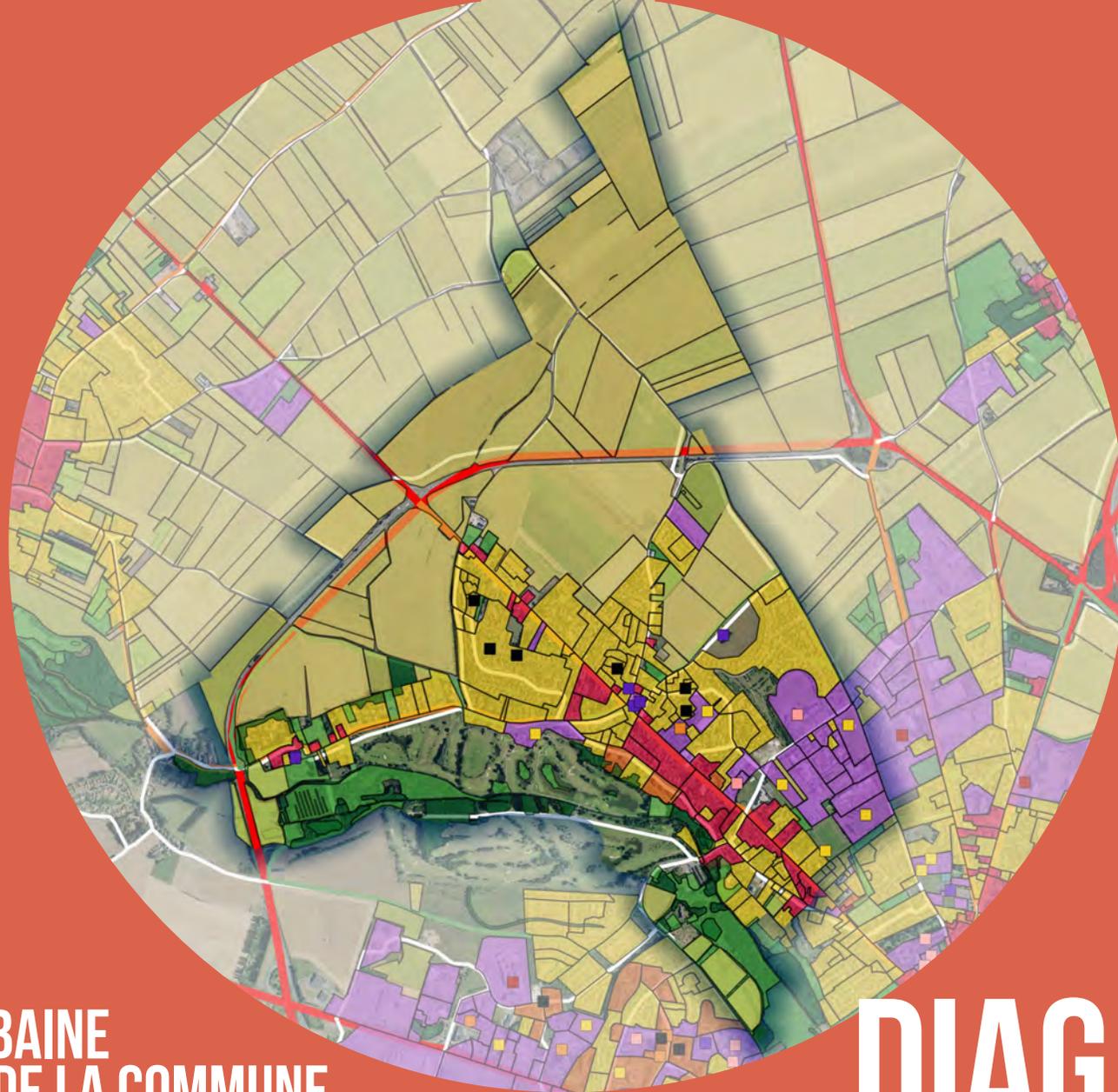
Historiquement développée le long de la Chaussée Brunehaut, le long de laquelle les constructions les plus an-

ciennes se concentrent, la commune a vu plus récemment la réalisation d'ensembles résidentiels, composés d'un tissu pavillonnaire de qualité, favorisant l'épaississement de l'urbanisation le long de l'ancienne voie romaine.

Caractérisée par un relief varié et par l'alternance de buttes et autres vallons, Anzin-Saint-Aubin profite d'un cadre paysager de qualité.

Outre son golf, vecteur touristique important, la commune bénéficie d'une offre d'équipements, culturels et scolaires notamment, de qualité.

## STRUCTURE URBAINE ET PAYSAGÈRE DE LA COMMUNE



# DIAG



### TYPLOGIES DE BÂTI & POTENTIEL

- Tissu mixte
- Tissu d'habitat collectif
- Tissu d'habitat individuel
- Equipements et activités

### EQUIPEMENTS

- Rayonnement supra-communautaire
- Services de proximité
- Enseignement primaire et secondaire
- Santé et action sociale
- Sportif local et de loisirs
- Culturel
- Transport
- Technique
- Espace vert

### DESSERTE

- Voirie principale
- Voirie secondaire
- Chemin de randonnée

### ENVIRONNEMENT & PAYSAGE

- Forêt
- Prairie
- Espace agricole

Objectif de Densité : 30 logements / ha

### Légende

#### AXE 1 UNE ÉCONOMIE À HAUTE VALEUR AJOUTÉE

-  Conforter ou requalifier les parcs d'activités
-  Conforter les zones commerciales
-  Développer les parcs d'activités économiques

#### AXE 2 UN CADRE DE VIE PRIVILÉGIÉ

-  Conforter les centres de vie et d'animation (commerces, ...)
-  Développer l'offre en commerces et le niveau d'aménités des pôles relais
-  Viser un niveau d'équipements et de services équilibrés
-  Requalifier l'espace public

#### METTRE EN VALEUR LES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DU PAYSAGE

-  Mettre en valeur les cônes de vue et percées visuelles
-  Traiter et requalifier les espaces à l'interface avec les terres cultivées et naturelles
-  Préserver les cœurs de nature et espaces naturels relais
-  Valoriser les atouts paysagers et récréatifs (parcs urbains, espaces verts, espaces de loisirs de plein air)
-  Préserver et conforter les corridors écologiques, paysagers et les auroles bocagères

#### PERMETTRE LA PROTECTION ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE

-  Maintenir l'identité des cœurs de bourg
-  Valoriser et mettre en avant les éléments du patrimoine bâti ou paysager identifiés : 500 pépites

#### AXE 3 UNE ATTRACTIVITÉ RÉSIDENIELLE RENFORCÉE

-  Prévoir des secteurs d'extension urbaine
-  Intensifier la ville / le bourg / le village (renouvellement urbain et dents creuses)
-  Favoriser la mixité sociale, fonctionnelle et/ou générationnelle
-  Secteur faisant l'objet d'une OAP sectorielle

#### AXE 4 UN TRÈS HAUT NIVEAU DE SERVICE À LA POPULATION

##### STRUCTURER ET RELIER LES TERRITOIRES

-  Développer les projets structurants en matière de transport
-  Créer les voies d'accès et de desserte des secteurs à urbaniser
-  Réaménager et requalifier les carrefours
-  Préserver les cheminements doux (pédestres, cyclables, équestres)
-  Développer les cheminements doux (pédestres, cyclables, équestres)
-  Maintenir et créer des espaces de stationnement : Aires de covoiturage et/ou parcs relais
-  Requalifier les voies et les traversées de bourg
-  Requalifier les entrées de territoire par un traitement favorisant l'identification
-  Préserver des fenêtres d'accès

 Mairie  Église  Cimetière

 Arrêt de transport en commun

 Principales voies  Cours d'eau

### Cartographie



500 m

# ANZIN-SAINT-AUBIN

## CARTE DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Objectif de Densité : 30 logements / ha



### Légende

#### AXE 1 UNE ÉCONOMIE À HAUTE VALEUR AJOUTÉE

- Conforter ou requalifier les parcs d'activités
- Conforter les zones commerciales
- Développer les parcs d'activités économiques

#### AXE 2 UN CADRE DE VIE PRIVILÉGIÉ

- Conforter les centres de vie et d'animation (commerces, aménités...)
- Développer l'offre en commerces et le niveau d'aménités des pôles relais
- Viser un niveau d'équipements et de services équilibrés
- Requalifier l'espace public

#### METTRE EN VALEUR LES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DU PAYSAGE

- Mettre en valeur les cônes de vue et percées visuelles
- Traiter et requalifier les espaces à l'interface avec les terres cultivées et naturelles
- Préserver les coeurs de nature et espaces naturels relais
- Valoriser les atouts paysagers et récréatifs (parcs urbains, espaces verts, espaces de loisirs de plein air)
- Préserver et conforter les corridors écologiques, paysagers et les auroles bocagères

#### PERMETTRE LA PROTECTION ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE

- Maintenir l'identité des coeurs de bourg
- Valoriser et mettre en avant les éléments du patrimoine bâti ou paysager identifiés : 500 pépites

#### AXE 3 UNE ATTRACTIVITÉ RÉSIDENNELLE RENFORCÉE

- Prévoir des secteurs d'extension urbaine
- Intensifier la ville / le bourg / le village (renouvellement urbain et dents creuses)
- Favoriser la mixité sociale, fonctionnelle et/ou générationnelle
- Secteur faisant l'objet d'une OAP sectorielle

#### AXE 4 UN TRÈS HAUT NIVEAU DE SERVICE À LA POPULATION

##### STRUCTURER ET RELIER LES TERRITOIRES

- Développer les projets structurants en matière de transport
- Créer les voies d'accès et de desserte des secteurs à urbaniser
- Réaménager et requalifier les carrefours
- Préserver les cheminements doux (pédestres, cyclables, équestres)
- Développer les cheminements doux (pédestres, cyclables, équestres)
- Maintenir et créer des espaces de stationnement : Aires de covoiturage et/ou parcs relais
- Requalifier les voies et les traversées de bourg
- Requalifier les entrées de territoire par un traitement favorisant l'identification
- Préserver des fenêtres d'accès

- Mairie
- Église
- Cimetière
- Arrêt de transport en commun
- Principales voies
- Cours d'eau